
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 31 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois et le lundi 31 juillet 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : BONNET Jérôme, BOUNIOL François, COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLORGUES Christiane, FERREBOEUF Murielle, LABAT BRIEU Christine, PRUNET Lucie, RAOUL Florence, SALIS Laurence, VEYRES Nadine.

Absents : SOULENQ Joseph qui avait donné procuration à COUDOUEL Pierre, ALBOUY Florent.

PRUNET Lucie est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Travaux de reprise de glissement et réalisation de réseaux de pluvial : résultat de la consultation
- Village de vacances : devis du géomètre pour un « relevé de bâtiments »
- Travaux d'aménagement des loggias à la grange Bony : suppression du lot « placoplâtre »
- Modification du taux du contrat groupe d'assurance des risques statutaires des agents titulaires
- Questions diverses

A l'ouverture de la séance :

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 JUIN 2023

1- TRAVAUX DE REPRISE DE GLISSEMENTS ET REALISATION DE RESEAUX DE PLUVIAL (Lotissement de Pleau, Route de Pailhès et hameau de Mayrinhac) – RESULTAT DE LA CONSULTATION.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2023-032 du 11 mai 2023, le Conseil Municipal avait décidé de consulter plusieurs opérateurs économiques pour des travaux de reprise de glissements et réalisation de réseaux de pluvial (lotissement de Pleau, Route de Pailhès et hameau de Mayrinhac) selon une simple consultation.

Quatre entreprises ont été consultées :

- Entreprise COLAS (Rodez 12)
- Entreprise SA SOULENQ (Brommat 12)
- Entreprise RAYNAL (Pierrefort 15)
- Entreprise BERTRAND (Vic-sur-Cère 15)

Une seule entreprise a répondu : l'entreprise SA SOULENQ qui a fait une proposition à 91 015.34€TTC.

Après analyse de la proposition, l'offre est recevable.

Le Conseil Municipal, décide de valider la proposition et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

Mme SALIS Laurence, Présidente de la Commission voirie explique que les travaux devraient débuter courant septembre.

2- VILLAGE DE VACANCES :

- ABC Géomètres Experts (Espalion 12) pour le relevé des bâtiments : Château + grange, partie restaurant, maison du Directeur et Chalet type.
Le montant du devis est de 21 888.00€TTC. Le montant est élevé mais le Conseil Municipal ne souhaite pas demander d'autres devis pour ne pas retarder le projet
Il le valide en précisant que la prestation doit être réalisée fin septembre.

Mme DUVAL explique que ce travail de relevé est nécessaire et sera ensuite utilisé pour les demandes de subventions.

- SARL Aveyron Diagnostic Réseaux (Flavin 12) : passage caméra au village de vacances.
Cette prestation doit permettre de comprendre la complexité des réseaux d'assainissement du village de vacances et a un intérêt à la fois pour la Commune et pour les acquéreurs.
Montant : 10 080.00€TTC, le devis est validé.
- HUISSIER DE JUSTICE Jonathan BOUZAT (Espalion 12) : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a validé un devis pour la réalisation de l'état des lieux du village de vacances pour un montant de 6009.20€TTC.

Il fait un point sur le bail de location avec Monsieur et Madame DELMAS. L'huissier vient le jeudi 3 août, la notaire doit fixer un rendez-vous.

3- DEVIS DIVERS

- Entreprise LORIS ELAGAGE (Le Nayrac 12) : abattage de 6 hêtres morts à Pleau qui menacent de tomber sur les habitations de la « Rue des Grands Chênes » à Pleau : 960.00€TTC
Devis validé.

- Entreprise ROMIEU (Taussac 12): devis réalisé en accord avec le personnel scolaire pour des travaux de plomberie à la maternelle et notamment la mise en place d'une fontaine avec robinets : 5 973.11€TTC, devis validé.

4- TRAVAUX DE CREATION DE LOGGIAS ET RENOVATION DES SALLES DE BAIN A LA GRANGE BONY – SUPPRESSION DU LOT 1 CLOISONS SECHES.

Par délibération N°2023-029 un avenant a été signé entre la Commune et l'entreprise BESOMBES SARL (Argences en Aubrac) titulaire du lot 2 « Menuiseries ».

Cet avenant, d'un montant de 3 204.00€, portait sur la modification des prestations des plaques de plâtre sur les loggias initialement prévues dans le lot 1 « Cloisons sèches » attribué à l'entreprise SANHES (Sénergues 12) pour un montant de 2 556.12€HT.

Monsieur le Maire explique que ces modifications entraînent la suppression du LOT 1 « Cloisons sèches ».

Les travaux seront terminés à la fin du mois et le logement sera disponible à la location. Le montant du loyer est fixé.

5- MODIFICATION DU TAUX DE COTISATION DU CONTRAT GROUPE ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : 2022-2025

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2021-070 en date du Jeudi 2 décembre 2021. la commune de Brommat a souscrit un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel avec WTW (ex Gras Savoye)/CNP via un contrat groupe avec le CDG 12 pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 avec un maintien de taux de cotisation pendant 2 ans.

Le contrat couvre les risques ci-dessous, avec une franchise de 10 jours.

Risques assurés : Tous les risques

Décès

Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique et frais médicaux associés),

Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire),

Maladie de longue durée, longue maladie (y compris notamment temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office),

Maternité/adoption/paternité

Compte-tenu de l'aggravation de la sinistralité et le déséquilibre financier du contrat, le CDG 12 a informé les Communes d'une hausse du taux de cotisation pour les agents affiliés à la CNRACL à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- pour une couverture tous risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.52%

-pour une couverture tous risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.27%

-pour une couverture tous risques avec une franchise de 20 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.03%

Le taux de cotisation pour la couverture des agents affiliés à l'IRCANTEC reste inchangé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de retenir le taux :

-pour une couverture tous risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.52%

6- SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CARLADEZ PETANQUE »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « Carladez pétanque » qui sollicite une subvention exceptionnelle pour financer les frais liés à la pratique de la pétanque par les collégiens du Collège du Carladez.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder une subvention de 200€ à l'association « Carladez Pétanque ».
- Autorise le Maire à verser la subvention de 200€ au compte 65748.

7 - GESTION D'UNE SALLE MULTICULTURELLE A MUR DE BARREZ

A la suite de la réunion entre les Maires du Carladez, le Conseil municipal est informé que la Commune de Mur-de-Barrez envisage de refaire la salle de cinéma à la salle des fêtes de Mur-de-Barrez.

La création d'un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) ou d'un SCIS (Société coopérative d'intérêt collectif) permettrait aux Communes de participer financièrement ou matériellement à ce projet pour assurer la gestion de la compétence « culture » et plus particulièrement d'une salle multiculturelle.

Le Conseil Municipal est invité à réfléchir sur la possible création d'un SIVU ou d'une SCIS, il faudra peut-être se faire accompagner...

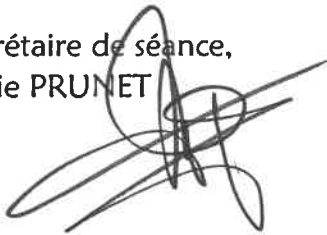
8 – DIVERS

- Remerciements pour les compositions florales lors des naissances ou obsèques.
- Christine LABAT : signale un trou dans une tombe à Rueyres, il faudrait contacter la famille.
- Murielle FERREBOEUF : certains propriétaires n'entretiennent pas leur haie, il faudrait leur envoyer un courrier.
- Christiane DUVAL : projet perce-neige : l'ARS a rencontré l'association et émet un avis réservé au projet....à suivre...
- Laurence SALIS :
 - la réunion avec les riverains de la route de Cabanes a remis en question certains points du marché notamment sur les enrochements. Ces questions seront évoquées lors de la prochaine réunion de la Commission voirie fixée au 22 août à laquelle tous les membres sont invités à assister.

- Point sur les demandes d'aménagement des ronds-points de la Sapinière (bordures et fleurissement)
- Lucie PRUNET avait signalé que lors de son passage, le jury département du fleurissement avait préconisé d'intégrer des espaces verts dans l'aménagement du parking d'Azureva. Il faudra réfléchir en ce sens.
- Pierre COUDOUEL : le véhicule RENAULT MASTER commandé au garage Guitard a été livré. Une réception a été faite avec la commission.
- Florence RAOUL :
 - Le nettoyage de certains villages n'est pas effectué correctement, il serait bien qu'un élu constate le travail réalisé par les entreprises. Mme SALIS ira voir.
 - Elle a adressé un courrier à la Mairie de la part de Mme TUAILLON et signé par les habitants du village de Cussac sur la dangerosité du « Carrefour des 4 routes – RD Brommat-Thérondeles ». Monsieur le Maire en a pris connaissance et l'a transmis à Mme Annie CAZARD, Conseillère Départementale.

Séance close à 23h00

Secrétaire de séance,
Lucie PRUNET



Le Maire,
Didier CAYLA



